ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º II-107

présenté par Mme Ménard

ARTICLE 29

ÉTAT B

Mission « Justice »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

\ch et		
Programmes	+	-
Justice judiciaire	0	0
Administration pénitentiaire	25 000 000	0
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	25 000 000
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
TOTAUX	25 000 000	25 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de faire un transfert du programme 310 « conduite et pilotage de la justice », au sein de l'action 10 (l'action sociale en faveur des personnels du ministère de la justice), de 25 000 000

ART. 29 N° II-107

d'euros en faveur du programme 107 « administration pénitentiaire » pour encourager la construction de places de prisons.

Au premier septembre 2015 on estimait une densité carcérale de 113,4 détenus pour 100 places en France; le Conseil de l'Europe notait qu'en France il existe 98,3 détenus pour 100 000 habitants alors que la moyenne européenne se situe à 134,7 détenus. Des peines de justices non appliquées, des peines de justice allégées parce qu'il n'y a pas assez de place dans les prisons sont inadmissibles. Ce manque de place contribue à la destruction de l'exercice de la justice en France.

Pour cette raison, je souhaite que 25 milliions d'euros soient attribués à la construction de places de prison et non à « l'action sociale en faveur des personnels du ministère de la justice », qui envisage notamment de dépenser 4 631 200 € pour le logement et6 190 000 euros pour ses vacances.